Inscription à l'AVF de Saint-Nazaire

*Toute personne désirant adhérer à l'**AVF de Saint-Nazaire** peut en faire la demande à tout moment en utilisant l'onglet **''Contact''** sur la page d'accueil du site.*

Pourquoi payer une adhésion ?

Cette cotisation couvre

- *Les dépenses relatives aux objectifs de l'AVF*
- *La formation des membres du Conseil d'Administration, Accueillantes, Animateurs (trices)*
- *Les cotisations statutaires et autres (Union Régionale, Union Nationale, SACEM)*
- *L'assurance*
- *Les fournitures de bureau, timbres, téléphone, etc. ...*
- *Le renouvellement du matériel nécessaire au fonctionnement de l'association*

Elle permet

- *D'appartenir à l'association et d'adhérer à l'objectif des AVF*
- *De participer à tous les supports d'accueil*
- *D'être informé par la plaquette et le bulletin mensuel*
- *D'être protégé par une assurance dans le cadre des animations*
- *De faire partager ses connaissances, selon ses disponibilités*
- *D'envisager de prendre une responsabilité afin d'assurer la relève des bénévoles?*

***Rappel** : l'adhésion implique votre participation active à la vie de l'association*

Cotisation

La carte d'adhérent est obligatoire pour devenir membre de l'association. La cotisation à notre association ouvre la possibilité aux adhérents de participer à toutes les activités pour l'année 2021-2022 et d'être assuré.

Adhésion 2021-2022

> Adhérent = 40 € ***> Couple = 70 €***

+ Participations forfaitaires annuelles pour certaines animations :

peinture-dessin, bridge, etc. ...

Cotisation en plus pour les animations sportives suivantes

- ***Cotisation Auto Défense = 40 € (chèque à l'ordre de Judo Club Nazairien)***
- ***(certificat médical nécessaire pour Auto Défense)***